

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 80 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 05 Septembre ,

En exercice : 27

De Présents : 22

De votants : 25  
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel  
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,  
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSE Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme  
AURIOL Anne-Mme BOUCHER Julie-Mme DUPONT Karine- M.FERRARI  
Fabien-M. FRELIER Laurent-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD  
Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme  
NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI Patrick-M.  
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne- M.SEIGNOBOS Jean-Luc-M.  
TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme  
YZQUIERDO Laurence .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. BRUN Fernand.  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.  
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne.  
Etaient absents excusés : Mme ARNAL Estelle-Mme DEZ Marylène

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des  
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,  
M. TASSY Jacques ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant modification de la délibération n°74-2022 du  
07/06/2022 sur le point portant sur la tarification des marchés festifs, fête  
locale et animations diverses .**

Monsieur le Maire expose que la délibération 74/2022 du 07/06/2022 a instauré de nouveaux  
tarifs pour les droits de place et les occupations du domaine public, notamment pour les marchés  
festifs, la fête locale et les animations diverses.

Considérant que la tarification telle qu'arrêtée dans la délibération DEL 80/2022 du 05/09/2022  
sur les points tarifaires ( marchés festifs, fête locale, et animations diverses ) doit être revue afin  
de ne pas pénaliser les forains, et rester raisonnable sur les montants afin de conserver les forains  
qui souhaitent y participer.

De ce fait, les tarifs sont proposés de la manière suivante :

**Marché festif ( NOEL, artisanal, nocturne, châtaigne... :**

Emplacements et nature des droits	Modes de taxation	Tarif
--------------------------------------	-------------------	-------

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le

ID : 083-218300929-20220905-802022-DE

Vente de divers produits électricité incluse	Le mètre linéaire / jour	1.50 €
---	--------------------------	--------

### Fête locale

Emplacements et nature des droits	Modes de taxation	Tarif
Manèges / forains sur la place des écoles		1 € / m2 avec un plafond de 130 € maxi.
Manifestation ou buvette associative	Forfait / manifestation	Exonéré

### Animations diverses

Emplacements et nature des droits	Modes de taxation	Tarif
Manifestation ou buvette associative ou occupation du domaine public à titre social, sportif, humanitaire, culturel, prévention de santé à caractère non commercial, sanitaire...	Forfait par manifestation	Exonéré
Marché aux puces, brocante, artisanat...	Le ml / jour	1.50 €

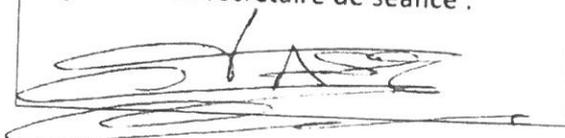
Les tarifs s'entendent avec la fourniture d'électricité incluse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les changements tarifaires ainsi proposés et de modifier la délibération n° 74/2022 du 07/06/2022 en ce sens sur les points de tarifications pour les marchés festifs, les animations diverses, et la fête locale.

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de procéder à la modification tarifaire telle que proposée et de modifier en ce sens la délibération n°74/2022 du 07/06/2022 .

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Signature du secrétaire de séance :



**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

